

Les attachés méprisés

Une réunion consacrée au ratio promus/promouvables (RPP) des cadres A s'est tenue à la DRH le 17 novembre. Cette réunion a été à la fois **intéressante** et **révélatrice**, dans la mesure où elle a (de nouveau) cruellement montré, au-delà des beaux discours habituels, le **peu de considération que l'administration parisienne et l'Exécutif accordent aux attachés.**

Petit rappel. Le ratio promus/promouvables (RPP) a été mis en place à la Ville en décembre 2005 (délibérations n° 2005 DRH 66 et DRH 23 G) et est entré en vigueur pour les attachés en 2007. Il est fixé pour trois ans pour chaque corps de fonctionnaires par arrêté du Maire de Paris et a remplacé le pourcentage statutaire pour les promotions aux grades d'avancement, qui était de 35 % pour le principalat des attachés d'administration. Il a permis une progression sensible des promotions. Ainsi, avec un RPP de 8 %, le nombre de postes de principaux est passé de 23 avant 2007 (20 pour l'examen professionnel, 3 au choix) à 37 pour chacune des trois dernières années (26 pour l'examen professionnel, 11 au choix). La réunion du 17 novembre avait pour objet la fixation du RPP pour chaque corps de fonctionnaires de catégorie A pour les trois prochaines années (2010 - 2012).

La situation se complique. En ce qui concerne les attachés, les choses sont tout de suite réglées pour la DRH : 60 principaux vont (théoriquement) partir en retraite d'ici à 2012 et, si l'on reconduit purement et simplement le RPP en vigueur de 2007 à 2009 inclus, 111 postes de principaux vont être créés en tout de 2010 à 2012 inclus (soit 37 postes par an). Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, et, comme va le répéter à satiété le nouveau DRH de la Ville, Thierry Le Goff, pendant toute la réunion, la reconduction du ratio promus/promouvables « *ne dégrade pas la situation des attachés* » et même l'améliore puisqu'un solde positif de 51 postes d'attachés (111 promouvables - 60 départs à la retraite) apparaît pour les trois prochaines années.

Oui, mais...

Le nombre de départs autres que ceux liés à la retraite (réussites à d'autres concours, nominations au tour extérieur des administrateurs, départs en détachement) n'est pas connu ;

La DRH passe sous silence des chiffres pourtant très importants :

... / ...

- le RPP a été en moyenne pour les cadres A de **14,2 %** pour la période 2007-2009
- il est de **15,38 %** pour les ingénieurs des travaux, corps semblable pour la filière technique à celui des attachés d'administrations parisiennes (18 postes d'ingénieurs divisionnaires pour 117 promouvables)
- il culmine à **plus de 54 %** pour les administrateurs
- le RPP n'a été que de **8 %** pour les attachés au cours des trois dernières années, et c'est ce taux très bas qui va être reconduit !

Ce taux de 8 % n'est pas acceptable !

Les syndicats signataires demandent un RPP de 100 %, comme pour toutes les catégories de personnels

et exigent au minimum :

- **qu'à la fin 2012 la moitié des attachés ait atteint le grade d'avancement ;**
- **que, dès 2010, l'écart existant entre l'ancienneté requise pour accéder au principalat et l'ancienneté effective des attachés promus soit fortement réduit.**

Mais la DRH refuse tout !

Non seulement l'administration n'étudie même pas notre demande et ne fait que dire et redire que la reconduction du RPP va améliorer très sensiblement la carrière des attachés,

... et accorde aux autres corps de catégorie A de la Ville ce qu'elle refuse aux attachés !

Les demandes de nos collègues ont été acceptées à l'issue de la réunion du 17 novembre (ce dont nous nous félicitons) et se traduisent par des augmentations sensibles du RPP par rapport aux premières propositions de l'administration :

- 6 postes de promotion par an au lieu de 4 pour les **administrateurs** pour une moyenne de 11 promouvables à la hors classe, soit un RPP de 54,54 %
- 7 postes par an au lieu de 5 pour les **sage-femmes** pour une moyenne de 16 promouvables, soit un RPP de 43,71 %
- 12 postes par an au lieu de 10 pour les **professeurs des conservatoires** pour une moyenne de 79 promouvables à la hors classe, soit un RPP de 15,18 %.

Quelle belle preuve de mépris !

Est-ce ainsi que la Mairie de Paris manifeste sa reconnaissance aux attachés, de plus en plus sollicités avec de moins en moins de moyens ?
Est-ce ainsi qu'elle prend en considération le corps de cadres A le plus important de la Ville (au niveau des effectifs : plus de 1.000 fonctionnaires) ?

Est-ce ainsi que l'Exécutif croit pouvoir motiver les attachés, présentés comme constituant la cheville ouvrière des multiples réformes en cours ?

D'un côté les mots (où il est toujours question de confiance),

De l'autre côté les choses (refus en bloc de toute discussion concernant une demande plus que légitime).

Nous ne nous laisserons pas faire !

Les syndicats signataires s'engagent à tout mettre en œuvre afin que les revendications légitimes des attachés d'administrations parisiennes concernant leur avancement aboutissent.

Ils vous tiendront régulièrement informés de leur action.

Ils vous appellent à vous mobiliser et à participer au rassemblement de l'ensemble des personnels de la Ville qui se tiendra le

**Lundi 23 novembre
à 10 h
place de l'Hôtel de Ville**

**Faites-vous entendre
par les Conseillers de Paris !**
